



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations de lutte contre le sida

Question écrite n° 77663

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la baisse des subventions aux associations de lutte contre le sida dans le cadre du transfert des compétences des groupements régionaux de santé publique (GRSP) aux agences régionales de santé (ARS). Les chiffres récemment communiqués à l'association AIDES font état d'une baisse des crédits qui affecte toutes les délégations départementales de l'association, jusqu'à 52 %. La réduction notable de ces subventions, si elle était confirmée, contraindrait cette association à réduire ses activités, et notamment ses actions de prévention, à un moment où la Cour des comptes note, dans son rapport annuel, « qu'il appartient à l'État de renforcer la prévention et le dépistage du VIH ». L'ignorance de leur état de séropositivité par plusieurs dizaines de milliers de personnes, la propagation de l'épidémie qui en résulte, le coût élevé des traitements pour l'assurance maladie et leur caractère pénible pour les patients militent pour une politique plus active en ces deux domaines ». La Cour préconise également « d'améliorer la connaissance par le ministère de la santé des actions de prévention et d'accompagnement subventionnées au niveau local par les groupements régionaux de santé publique, dont les missions seront reprises en 2010 par les agences régionales de santé ». Elle lui demande d'indiquer les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin de revoir les subventions attribuées à l'association AIDES et à ses délégations départementales, de manière à ce que celles-ci progressent et, en tout cas, ne diminuent pas en euros constants en 2010 par rapport à ce qu'elles étaient en 2009.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77663

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4901

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)